

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



**Dans son action en faveur des jeunes et
de la voie de l'apprentissage,
la Ville de Montfrin propose de former
un(e) apprenti(e) pour la prochaine rentrée
scolaire 2026-2027 :**

1 CAP

« accompagnant éducatif petite enfance »

IMPORTANT : Vous devez avoir entre 16 et 29 ans.

Candidatures à adresser en mairie

ou par mail : dgs@montfrin.fr

CAP

**ACCOMPAGNANT EDUCATIF
PETITE ENFANCE**

